

ARRÊTÉ N° 13/POL/2021

**ARRÊTÉ DE POLICE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE PARKING  
DU CENTRE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS A ORNANS EN RAISON DU DEROULEMENT DU  
MARCHÉ DES PRODUCTEURS**

LA MAIRE DE LA COMMUNE D'ORNANS

Vu le Code de la Route et notamment son article R.417.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 à L.2512-4.

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation Routière.

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5.

Vu la délégation de signature de M. Franck COLLINET, Adjoint au Maire chargé de la sécurité, reçu par arrêté N°2020/6/SG en date du 26/05/2020

Vu la demande de Mme BERT Christiane, présidente du marché des producteurs

Considérant qu'en raison d'une éventuelle crue de la Loue sur la place COURBET

il convient de régler le stationnement, afin d'assurer le bon déroulement du marché des producteurs

**ARRÊTE**

**Article 1 : Stationnement**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur la totalité du parking du Centre d'Animations et de Loisirs rue de la Combe Pellerin à ORNANS du samedi 30 janvier 2021 de 07 heures à 14 heures. Ce dernier est réservé pour le déroulement du Marché d'ORNANS.

**Article 2 : Signalisation**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

**Article 3 : Recours, ampliation**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal, par les personnels de Police et de Gendarmerie, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent acte sera affiché sur les lieux et en mairie. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de BESANCON, dans un délai de 2 mois à compter de la dernière publicité.

Ampliation du présent arrêté sera communiquée :

- aux autorités de police (gendarmerie, police municipale)
- aux services techniques municipaux
- à la présidente du Marché des Producteurs

Fait à ORNANS, le 28 janvier 2021

La Maire Isabelle GUILLAME

Par délégation, Franck COLLINET, Adjoint au Maire

